

1. Rappel du projet associatif

Association, loi 1901, **Le Jardin de Cocagne Angevin** se donne pour mission de permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de se mettre en « mouvement ». Par différentes actions, dont la mise en situation de travail, chacune d'entre elles a la possibilité de construire son parcours afin de permettre une amélioration de sa situation de vie et de **se situer vis-à-vis de l'emploi**.

Actuellement, l'association offre et gère :

- Un dispositif « chantier d'insertion » qui permet à ces personnes de se (re)mettre en situation de travail.
- Des actions d'accompagnement social de proximité.
- Des actions permettant le développement du lien social, particulièrement par le biais de ses 740 familles adhérentes.

Les actions d'accompagnement réalisées par le Jardin de Cocagne Angevin, s'inscrivent dans une dimension éducative et formative. Par « son » travail de la terre, l'individu est reconnu comme générateur de produits vitaux. Il devient utile et est donc valorisé par la tâche accomplie. Il peut s'affirmer comme acteur ayant un rôle social et économique à jouer.

Chaque adhérent participe au projet social du fait de son adhésion et par sa participation aux différentes animations développées. Les aspects d'échanges de connaissance, de valorisation des savoir-faire, de solidarité, sont conçus comme éléments d'intensification du lien social. Pour certains d'entre eux, le jardin fournit un panier de légumes biologiques, de façon hebdomadaire.